



ESTEREL CLUB EDUCATION CANINE
Route de Malpasset - 83600 - Fréjus

www.esterelclubcanin.fr
esterelclubcanin@gmail.com



Association Loi 1901
N° préfectoral W831004175

Procès verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2017

20 présents, parmi lesquels 12 votants (adhérents ayant plus de 6 mois d'ancienneté)

Début de l'assemblée : 18h10

1. Rapport d'activité 2016 et début 2017

En 2016 Claudie a obtenu le MEC 1 (moniteur d'éducation canine niveau 1) ainsi que la spécialisation « école du chiot ». Chantal a réussi le MAG 1 (moniteur d'agility niveau 1) et la spécialisation « école du chiot ». A ce jour le club dispose donc de 4 moniteurs d'éducation (Chantal, Claudie, Victoria et Eric) dont 2 sont aussi moniteurs d'agility (Chantal et Eric).

Au niveau sportif, Hélia conduite par Victoria a participé à la finale du grand prix de France d'agility en juillet 2016

Suite aux problèmes avec l'ancien comité qui ont nécessité l'intervention des instances régionales, le club est remis en stage d'affiliation par la SCMCA (Société Canine Midi Côte d'Azur) pour une durée de 2 ans.

En mars 2017 l'intégralité du comité a été élu lors de l'assemblée générale extraordinaire. Aujourd'hui tout est réglé avec l'ancienne équipe. Grâce à l'assistance juridique, nous avons récupéré l'ordinateur du club ainsi que les documents administratifs.

Depuis mars de nombreux travaux ont été faits : remise aux normes électriques, débroussaillage, jardinage, peinture, évacuation des vieilles caravanes et de la voiture,... Un grand merci à tous les participants sans qui le club ne pourrait pas être ce qu'il est aujourd'hui.

2. Situation financière 2016

Lors de l'assemblée générale nous devons normalement valider les comptes de l'année précédente. Malheureusement nous n'avons pas de comptabilité ni de bilan financier pour l'année 2016 puisque l'ancienne trésorière ne nous a rien transmis.

Le club dispose d'un compte bancaire et d'un livret A.

Nous avons découvert des factures d'eau alors que l'ancienne présidente nous disait que le club ne payait pas l'eau.

Nous décidons de voter non pas l'approbation des comptes mais simplement le quitus financier afin de libérer la responsabilité de l'ancien comité.

Pour : 10 voix

Abstention : 2 voix

Contre : 0 voix

3. Budget prévisionnel 2017

Présentation du budget 2017 (voir document joint) :

Solde positif du compte : 6597,75€ auquel s'ajoute le livret A : 3083,33€

Plusieurs dépenses sont prévues :

-mise aux normes électriques (en cours)

-construction des toilettes (budget prévisionnel 4000€)

-école du chiot : il nous faut des agrées pour avoir l'habilitation. Nous allons les fabriquer car ils coûtent très chers et n'ont pas de dimensions imposées.

-refaire le sol de la salle polyvalente

-achat de 14 sauts d'agility, 1 tunnel et 6 sacs de lestage (matériel d'occasion qui a servi une seule fois lors de la finale du GPF, donc moins cher)

4. Nouveaux tarifs

Les tarifs du club ont été modifiés afin de répondre aux exigences de la société centrale canine. Il y a maintenant une adhésion, une cotisation annuelle, un tarif pour l'utilisation des terrains et la licence (assurance). Le prix global est quasiment identique à l'ancien. Nous avons aussi mis en place un tarif dégressif en fonction de la date d'adhésion (cf tableau).

Vote pour l'approbation de ces nouveaux tarifs :

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

5. Vie du club, informations diverses

Un clicker aux couleurs du club est offert à chaque adhérent (ancien et nouveau). Il est aussi en vente au prix de 5€.

Cette année le club est représenté en agility dans toutes les finales :

-championnat de France à Lamotte Beuvron les 10/11 juin : Guppy avec Hervé, Hélia avec Victoria

-grand prix de France à Aubagne les 1 /2 juillet : Lou avec Ivana et Hélia avec Damien en catégorie jeune, Hélia avec Victoria en catégorie sénior

-championnat de France des jeunes conducteurs 12 août à Montélimar : Hélia et Damien

-finale du trophée par équipe en août : Hélia et Damien font partie d'une équipe jeune

Le monitorat d'éducation canine est ouvert à toute personne intéressée et motivée (3 week-ends de formation répartis sur 3 ou 4 mois). Le club peut prendre en charge le financement de cette formation (frais d'inscription) après décision du comité.

Le site internet du club a été entièrement refait : <http://esterelclubcanin.fr>.

Le groupe Facebook « esterel club canin » est là pour vous informer.

Il est rappelé que pour des raisons d'assurance, aucun adhérent n'a le droit d'aller sur un terrain sans un moniteur.

Lors des inscriptions, les documents administratifs doivent être remis dans un délai d'un mois.

L'adhésion n'est pas automatique, elle doit être validée et approuvée par le comité

Attention au respect des horaires de cours, tant de la part des moniteurs que des adhérents. Les cours d'éducation commencent à une heure définie et durent environ 1 heure. Les cours d'agility durent 2 heures. Il faut arriver en avance pour détendre son chien et être prêt à l'heure.

Le club restera ouvert tout l'été, les moniteurs s'organisent pour assurer les cours. Vous serez informés à l'avance en cas d'annulation d'un cours.

Un partenariat pour la vente de croquettes est à l'étude avec ProPlan et nourrir comme la nature, à des tarifs préférentiels.

La fête des associations aura lieu le 3 septembre à la base nature. Le club sera présent et lance un appel aux bonnes volontés pour tenir le stand et assurer une démonstration.

Le concours d'agility organisé par le club aura lieu le dimanche 8 octobre. Nous avons besoin d'aide pour organiser, ranger, nettoyer en amont et aussi le jour J pour que les 90 chiens présents puissent concourir dans de bonnes conditions.

6. Questions diverses

Il nous faudrait un responsable du bar, qui s'occupe de gérer les stocks et la caisse. Carol est volontaire. Il va falloir aussi des personnes qui ouvrent et gèrent le bar le lundi et le mercredi car le moniteur ne peut pas s'occuper du cours et du bar. Une caisse autonome va être mise en place pour acheter les boissons. Les finances du bar apparaîtront dans la comptabilité en début d'année (montant donné au bar) et en fin d'année (somme récupérée).

Vote pour la nomination de Carol et la mise en place de la caisse du bar :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La somme de 93,51€ est remise à Carol pour commencer les achats.

Fin de l'assemblée générale à 19h55.

Fait à Fréjus, le 05/07/2017

Le président
Hervé HUGUES

La secrétaire
Victoria DE FRANCESCHI